



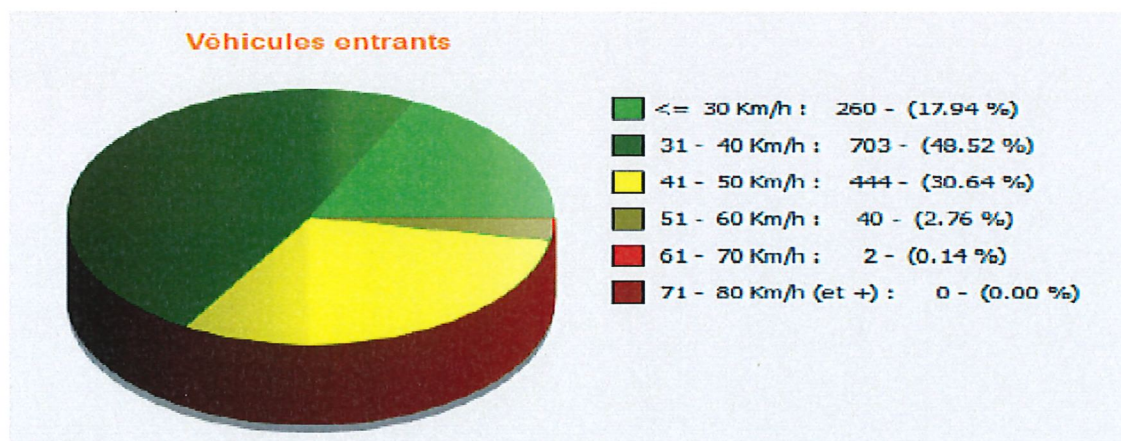
Réponse du Conseil communal

Sécurité des enfants sur le chemin de l'école à Russy			
Déposée par M. Pauchard Eric Groupe PLR	Date de dépôt 23.09.2024	Réponse du Conseil communal 17.03.2025	Dicastères M. Sébastien Formica Routes, places publics et sport, Constructions

Monsieur le Conseiller général,

En préambule, le Conseil communal tient à réaffirmer que la sécurité des élèves, ainsi que celle de tous les usagers des routes communales ou cantonales traversant nos villages, est sa priorité absolue. C'est pourquoi, il avait pris la décision dans le cadre du budget 2026 de proposer une étude pour le village de Russy qui permette d'analyser dans sa globalité les aspects de sécurité, de mobilité et de trafic afin de réaliser des aménagements pouvant répondre dans la durée aux problèmes engendrés par un accroissement général du trafic.

Dans le cadre de son plan d'action de fermeture des routes AF, le Conseil communal s'est penché également sur l'opportunité de fermer la route AF reliant Domdidier à Russy de manière définitive ou seulement aux heures de pointe. Cette route est la seule voie directe entre les villages de Domdidier et de Russy. Avant d'être requalifiée en chemin de dévestiture dans le cadre du remaniement parcellaire de Russy, elle faisait partie du réseau routier de la Commune de Russy assurant la liaison entre les deux villages et le hameau d'Eissy. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de la maintenir ouverte. Cette décision pourra toujours faire l'objet d'une nouvelle étude ou d'une adaptation en fonction de l'évolution de la situation. A ce jour, le dernier comptage sur la route de Russy (mars 2024) fait état des chiffres suivants :



La norme V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules.

Il ressort de ce dernier comptage que la norme est respectée avec une vitesse moyenne de 43 km/h pour 85% des véhicules. La proportion des véhicules sortants est similaire.

Conscient du problème généré par le trafic de transit mais également par l'augmentation du nombre d'habitants sur la route de Domdidier, le Conseil communal avait donc pris la décision de commander une étude intégrant le centre du village de Russy ainsi que les routes de Domdidier et de Léchelles dans le cadre des aménagements demandés par l'ouverture de la ligne de bus 557 nécessitant la réalisation d'un arrêt de bus à la route de la Chapelle et la pose de deux feux tricolores à la route de Léchelles à Russy. Or, dans le cadre de l'examen du budget 2025, le Conseil général a refusé le financement de cette pré-étude.

Dès lors concernant le centre village et la route de Léchelle, le Conseil communal est malheureusement contraint au statu quo suite à la décision du Conseil général de ne pas accorder un financement à cette pré-étude.

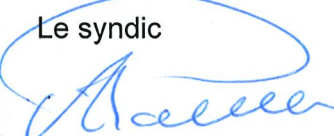
Concernant la route de Domdidier, le Conseil communal a néanmoins décidé de commander une étude, son financement pouvant être assuré par le budget de fonctionnement. Elle devrait être présentée au Conseil communal durant l'été 2025 afin que ce dernier se détermine sur les aménagements à mettre en place, les propose aux différents services du Canton qui devront donner leur accord et finalement les réaliser dans le cadre d'une planification échelonnée tenant compte des finances à disposition.

Concernant les haies et autres éléments pouvant obstruer la visibilité, le Service de voirie alerte le Conseil communal s'il devait y avoir danger pour les usagers ou si l'entretien ne répond pas aux dispositions légales. La Commune de Belmont-Broye adresse alors un courrier au propriétaire pour l'informer des dispositions légales en lui enjoignant de rectifier la situation dans un délai donné faute de quoi il risque des poursuites.

Concernant des contrôles réguliers de la vitesse, le Conseil communal intervient régulièrement auprès de la police cantonale afin que cette dernière effectue des contrôles sur les routes communales où des comportements potentiellement délictueux lui ont été signalés. Mais, il ne lui appartient pas de décider quand, où et à quelle fréquence. Les contrôles de vitesse sont en effet du ressort du Canton et non de la Commune.

En conclusion, le Conseil communal va poursuivre ses travaux afin de trouver les meilleures solutions en termes de sécurité, de mobilité et de transit pour le village de Russy. Il regrette néanmoins que la décision du Conseil général l'oblige à traiter la question de manière sectorielle alors que ces questions doivent être analysées et trouver des réponses en tenant compte de la globalité d'un village. L'étude pour la route de Domdidier devrait être présentée durant l'été 2025 au Conseil communal afin que ce dernier se détermine. Pour la route de Léchelles et le centre du village, le dossier sera représenté au Conseil général ultérieurement, dans le meilleur délai lors du budget 2026.

Au nom du Conseil communal

L'Administrateur		Le syndic
		
Thierry Piccand		Albert Pauchard